



Jeux panaméricains 2023 à Santiago Procédure de nomination interne - Baseball masculin

SECTION I – INTRODUCTION / ÉLIGIBILITÉ

- 1.1 Les critères suivants représentent les procédures internes de nomination (PNI) de Baseball Canada pour la sélection des athlètes de l'équipe masculine de baseball des Jeux panaméricains de 2023. Le directeur des équipes nationales est responsable de développer et d'approuver le processus et les procédures de sélection pour l'équipe qui sera nommée au Comité olympique canadien (COC) pour les Jeux panaméricains de 2023. Les athlètes nommés par Baseball Canada au COC pour la sélection de l'équipe de baseball des Jeux panaméricains de 2023 doivent être ceux qui :
- i. Ont satisfait aux critères d'admissibilité de la Confédération mondiale de baseball et de softball (WBSC), de Pan Am Sports (PASO), de la Ligue majeure de baseball (MLB) et de l'association des joueurs de la Ligue majeure de baseball (MLBPA), tels que décrits dans la prochaine « Entente concernant la participation des joueurs professionnels aux Jeux panaméricains de 2023 ».
 - ii. Être citoyen canadien, conformément à la Règle 41 de la Charte olympique.
 - iii. Être un membre en règle de Baseball Canada; et
 - iv. Posséder un passeport canadien qui demeurera valide jusqu'au **8 mai 2024** ainsi que signer et se conformer à l'Entente de l'athlète du COC. Lorsque l'athlète est âgé de moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit également signer ces ententes. Tous les athlètes participants doivent être âgés d'au moins 19 ans en 2023 (nés en 2004 ou avant).
 - v. Se conformer en tous points aux règles antidopage de la Fédération internationale, du Programme canadien antidopage (PCA) et aux règles antidopage de toute autre organisation antidopage ayant autorité sur eux. En outre, l'athlète ne doit pas être en train de purger une période de suspension pour une violation des règles antidopage.
 - vi. Le cas échéant, se conformer aux politiques de vaccination et aux exigences de vaccination de l'ONS, du COC, de la WBSC, de Pan Am Sports et du pays hôte de l'événement.
- 1.2 En accord avec les critères énoncés dans ce PNI, Baseball Canada peut nommer au COC vingt-quatre (24) athlètes selon les règlements d'inscription aux Jeux panaméricains dans le sport du baseball.
- 1.3 Baseball Canada décidera des athlètes qui seront inscrits à l'épreuve de baseball aux Jeux panaméricains et soumettra la liste des athlètes et du personnel de soutien au COC.
- 1.4 Ce PNI est basé sur les règles et règlements de l'ODEPA/Confédération panaméricaine de baseball tels qu'ils sont connus et compris à l'heure actuelle. Dans l'éventualité de changements apportés par l'ODEPA au système de qualification, Baseball Canada est lié par ces changements et en informera les membres le plus tôt possible. Pour toute question ou clarification concernant ce document, veuillez contacter Greg Hamilton à l'adresse ghamilton@baseball.ca.

SECTION II – PROCÉDURES DE NOMINATION INTERNE DE BASEBALL CANADA

2.1 Les nominations d'athlètes seront conformes à l'entente de participation signée entre la Ligue majeure de baseball (MLB), l'Association des joueurs de la Ligue majeure de baseball (MLBPA) et la Confédération mondiale de baseball et de softball (WBSC).

Note: L'entente de participation déterminera le niveau des joueurs que Baseball Canada peut obtenir des ligues mineures du baseball professionnel. À la date de l'approbation de cette PNI, l'entente est toujours en négociation ; cependant, elle sera communiquée au COC dès qu'elle sera finalisée et que ses termes seront présentés à Baseball Canada.

Dans l'éventualité où un aspect de l'Entente de participation aurait un impact sur la présente PNI, Baseball Canada communiquera sans délai avec le COC afin de résoudre tout problème qui pourrait nécessiter une modification du présent PNI. Les modifications à ce PNI seront communiquées aux joueurs concernés dès que possible.

2.2 Les nominations d'athlètes respecteront les principes directeurs suivants :

Baseball Canada nommera les **vingt-quatre (24) athlètes** en respectant le principe directeur et le mandat d'aligner la meilleure équipe possible pour la participation aux Jeux panaméricains de 2023. Une liste d'athlètes substitués ne voyageant pas sera également nommée pour les besoins de remplacement en cas de blessure et/ou pour les décisions des clubs de baseball professionnel de refuser la participation d'un joueur aux Jeux panaméricains de 2023.

Baseball Canada utilise le système qualitatif et quantitatif suivant pour l'évaluation de la sélection :

Qualificatif – Au baseball, un athlète est évalué sur 5 outils physiques.

1. Frapper
2. Puissance
3. Lancer
4. Défensive
5. Course

Quantitatif – Au baseball, une note chiffrée est attribuée à chaque aptitude qualitative.

1. Excellent
2. Très bonne
3. Supérieur à la moyenne
4. Moyen
5. En dessous de la moyenne
6. Très inférieur à la moyenne
7. Médiocre

Intangibles – Les résultats qualitatifs et quantitatifs sont combinés à l'évaluation des caractéristiques mentales du joueur par l'évaluateur de talent pour formuler la décision finale de sélection.

Le directeur des équipes nationales et l'entraîneur principal, en consultation avec le personnel d'entraîneur, sélectionneront les athlètes dans le but de former la meilleure équipe possible. Les facteurs pris en compte dans ce processus de sélection comprennent les aspects physiques et techniques du jeu ainsi que l'alchimie et la dynamique de l'équipe. Ces facteurs comprennent : les performances antérieures et actuelles, l'expérience internationale, les exigences et l'équilibre des positions, le développement et/ou l'amélioration actuels et prévus, le leadership et la contribution à la chimie de l'équipe, la disponibilité pour la compétition et l'entraînement.

2.2.1 La sélection des athlètes sera coordonnée et administrée par l'entraîneur et le directeur des équipes nationales de Baseball Canada. La MLB et la MLBPA fourniront à Baseball Canada une expertise en ressources humaines dans le domaine du dépistage et des systèmes d'évaluation des joueurs. Le processus sera géré et surveillé par le directeur des équipes nationales de Baseball Canada en consultation avec les entraîneurs et les dépisteurs des équipes.

2.2.2 Baseball Canada fournira au Comité olympique canadien les noms des athlètes nommés et des substituts conformément à la date limite d'envoi du **26 septembre 2023**.

2.3 **Sélection du personnel**

Tous les membres du personnel doivent être en règle avec Baseball Canada et avoir un passeport valide qui n'expire pas avant le **8 mai 2024**. Signer, soumettre et se conformer au formulaire d'entente d'équipe de soutien du COC et aux conditions d'admissibilité pour les Jeux panaméricains au plus tard le **15 septembre 2023**. Le cas échéant, se conformer aux politiques et aux exigences en matière de vaccination de l'ONS, du COC, du WBSC, de Pan Am Sports et du pays hôte de l'événement.

SECTION III – INSCRIPTION AUX JEUX PANAMÉRICAINS

3.1 Une fois que le Comité olympique canadien aura ratifié la liste finale de nomination de Baseball Canada, tous les athlètes auront un statut égal en tant que membres qualifiés de l'équipe des Jeux panaméricains. La participation de l'athlète aux matchs de compétition respectifs durant les Jeux panaméricains de 2023 sera sujette à la discrétion de l'entraîneur-chef. Pendant la période de compétition sur le site des Jeux panaméricains de 2023, l'entraîneur-chef et le directeur des équipes nationales détiendront le pouvoir décisionnel final.

SECTION IV – RECONNAISSANCE DES ATHLÈTES

4.1 Tous les membres potentiels de l'équipe des Jeux panaméricains doivent lire, signer et retourner l'entente du COC et les conditions de participation à Baseball Canada avant le **15 septembre 2023**.

SECTION V - APPELS AUX PROCÉDURES INTERNES DE NOMINATION DE BASEBALL CANADA

5.1 Les décisions prises par le directeur des équipes nationales et les spécialistes en sélection de Baseball Canada sont finales. Tous les différends seront résolus conformément à l'entente de participation entre la MLB, la MLBPA, la WBSC et le processus d'appel de Baseball Canada.
<https://www.baseball.ca/uploads/files/BC%20Appeals%20Policy%20.pdf>

SECTION VI – COVID-19

- 6.1 Baseball Canada suit de près l'évolution du coronavirus au niveau mondial et local et comment il peut avoir un impact sur l'obtention de quotas pour les Jeux panaméricains de 2023 et/ou sur la nomination locale des athlètes pour les Jeux panaméricains de 2023. À moins de circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact du coronavirus, Baseball Canada respectera les procédures de nomination interne telles que rédigées.

Cependant, des situations liées à la pandémie de coronavirus peuvent survenir et nécessiter la modification de cette procédure de nomination interne. Toute modification sera apportée rapidement et aussi souvent que nécessaire à la suite de développements qui ont un impact direct sur la procédure de nomination interne. Dans de telles circonstances, toute modification sera communiquée à toutes les personnes concernées dès que possible.

En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer la présente procédure de nomination interne telle qu'elle est rédigée, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la (les) personne(s) ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans la présente procédure de nomination interne, en consultation avec la (les) personne(s) ou le (les) comité(s) concerné(s) (le cas échéant) et conformément aux objectifs de performance énoncés et à la philosophie et à l'approche de la sélection telles qu'énoncées dans le présent document. S'il est nécessaire de prendre une décision de cette façon, Baseball Canada communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

BASEBALL CANADA

SIGNATURE

DATE